# ES POLITIQUES AGRICOLES TRAVERS LE MONDE www.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Arabie Saoudite • Argentine • Chine • Corée du Sud • Danemark • Espagne • Ghana • Inde • Indonésie • Iran • Japon • Kenya • Nigeria • Pays-Bas • Royaume-Uni • Russie • Thaïlande • Ukraine • Zambie \_\_\_\_\_\_

# Royaume-Uni

## Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ROYAUME-UNI	FRANCE
Superficie	km² - 2014	243 610	549 190*
Population millions d'habitants - évoluti		<b>64,4</b> (+0,7 %)	<b>65,9</b> (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)		<b>0,907</b> (14° rang mondial)	<b>0,888</b> (22° rang mondial)
	€ - 2014***	2 251 (5° rang mondial)	2 131 (6° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annue	I - 2013/14	2,9	+0,2
PIB / habitant	€ - 2014	34 984	32 341
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2014**	0,7	1,7
	- 2013****	6,2	18,4***
Terres agricoles Mha	- 2013****	17,1	27,7***
	Mha - 2015	3,1	16,99
Solde commercial tous secteurs	Md€ - 2014	-51,2	-46,9
Échanges commerciaux Magroalimentaires tous pays	M€ – 2015***	Exportations : <b>26 700</b> Variation 2014/15 (en €) : +6,8%  Importations : <b>58 300</b> Variation 2014/15 (en €) : +10,6%	Exportations : <b>59 400</b> Variation 2014/15 (en €) : 0%  Importations : <b>50 100</b> Variation 2014/15 (en €) : 0%
Solde agroalimentaire	M€-2015	Solde: -31 600 Source douanes Royaume-Uni	Solde: +9 300 Source douanes France
Échanges agroalimentaires bilatéraux	M€ - 2015	Royaume-Uni vers F : <b>2 582</b> Variation 2014/15 : +4,8% Source douanes France	F vers Royaume-Uni : <b>5 579</b> Variation 2014/15 :+6,1%  Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importati agroalimentaires	ons	<b>5,2 %</b> des importations de F Rang parmi les fournisseurs de F : 6°	10,1 % des importations du Royaume-Un Rang parmi les fournisseurs du R.U:3°
Part du flux bilatéral dans les exportation agroalimentaires	ons	<b>9,4</b> % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 3° Source douanes France	<b>10,6%</b> des exportations du Royaume-Un Rang parmi les clients du Royaume-Uni : 2° <i>Source douanes Royaume-Uni</i>

<sup>\*549 190</sup> km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

\*\*\* Md = milliards, M = millions

<sup>\*\*\*\*</sup> Données Eurostat, édition 2015.

### Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'agriculture britannique se place au 5° rang de l'Union européenne. Elle se caractérise par une forte concentration, 20% des exploitations utilisant près des trois quarts de la surface agricole utile du pays, et est majoritairement orientée vers les productions animales.
- ◆ Traditionnellement opposé à la régulation des marchés et aux soutiens directs à l'agriculture, le Royaume-Uni se distingue par son choix de renforcer significativement les soutiens octroyés à l'innovation et au développement rural.
- ◆ Le Royaume-Uni est très dépendant des importations et présente une balance commerciale agroalimentaire fortement déficitaire. Son taux d'autosuffisance alimentaire est de 62%. La France est le 3e fournisseur et le 2e client du Royaume-Uni.
- ◆ Par référendum en date du 23 juin 2016, les Britanniques ont voté en faveur d'une sortie de l'Union européenne à 51,9 % des voix et un fort taux de participation de 72,2 %.

### **Production agricole**

La surface agricole utile du Royaume-Uni occupe 17,1 Mha, soit 71% de la surface totale du pays. L'Angleterre est le pays couvrant la plus grande part du territoire britannique, représentant 52% de la SAU totale, suivie par l'Écosse (33%), le Pays de Galles (9%) et l'Irlande du Nord (6%). Le nombre total d'exploitations agricoles s'élève à 212 000. La taille moyenne des exploitations est assez élevée, atteignant 81 ha (contre 62 ha en France).

Le secteur **agricole britannique** emploie 1,4% de la main d'œuvre du pays et représente 0,7% du PIB. Il s'agit d'un secteur **hautement mécanisé et concentré.** Les exploitations de plus de 100 ha représentent une exploitation sur cinq et exploitent près des trois quarts de la SAU du pays. Leur taille moyenne est de 305 ha.

Compte tenu des contraintes climatiques et topographiques, l'espace agricole britannique est **majoritairement orienté** vers les productions animales (principalement lait et viandes bovine et ovine). L'Est du pays est dominé par les cultures alors que l'Ouest est davantage tourné vers l'élevage.

Le Royaume-Uni est le **5° pays producteur agricole de l'Union européenne** (2014), derrière la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Pour 2014, la valeur de la production agricole britannique s'élève à 28,8 M€, dont 17,4 M€ pour les productions animales, soit 60 % de la valeur totale de la production, et 11,4 M€ pour les productions végétales.

Concernant les productions animales, l'agriculture britannique reste marquée par les grandes crises sanitaires (encéphalie spongiforme bovine et fièvre aphteuse) des deux décennies passées. Elles ont fortement pesé sur le cheptel, qui a progressivement diminué. Le cheptel bovin viande continue de diminuer, frappé par une épidémie de tuberculose dont le coût depuis 10 ans est estimé à plus de 500 M€ (278 000 abattages entre 2008 et 2015). En revanche, le cheptel laitier augmente, avec notamment un fort taux de renouvellement de jeunes génisses. La production laitière aura progressé de 2,7 % en 2015 et de 10,4 % sur les dix dernières années. Depuis 2010, les cheptels ovins et volailles marquent également une amélioration.

Les productions végétales sont pour l'essentiel des céréales (38% en valeur), en particulier le blé et l'orge, la betterave à sucre, les légumes (13%), les fleurs (12,6%), le colza (7%) et les pommes de terre (7%). La production de vin, avec une superficie de 2000 ha en progression, reste cependant très faible mais traduit la volonté du Royaume-Uni de s'implanter sur le marché des vins pétillants.

Pour la septième année consécutive, la surface en agriculture biologique a diminué en 2015 au Royaume-Uni, atteignant 521 000 ha, soit 3% de la surface agricole du pays et une baisse de 30% par rapport à 2008. La production biologique britannique compte 3 400 producteurs et se classe au 6e rang au sein de l'Union européenne (1er rang pour le secteur ovin). Cette tendance à la baisse est principalement due à une faible prise en compte de l'agriculture biologique dans les programmes de développement ruraux, surtout en Angleterre où l'aide au maintien n'a été intégrée qu'en 2016. À l'inverse, le marché des produits biologiques est en croissance de près de 5% dans le pays, qui consomme près de 10% des produits biologiques européens, en premier lieu des produits laitiers et des fruits et légumes frais. La grande distribution domine le marché avec près de 70% des ventes, mais la vente en ligne et via la restauration sont en forte hausse. Le nombre de magasins

Avec un peu plus de 3,1 Mha, soit 13% de son territoire, le Royaume-Uni est l'un des pays les moins boisés de l'Union européenne. Sa production de bois ne permet de couvrir qu'un cinquième de ses besoins. Plus de 70% des surfaces forestières sont privées. Les surfaces forestières appartenant au domaine public, plus productives, sont gérées par quatre organismes publiques, dont la « Forestry Commission » créée il y a près d'un siècle alors que la surface boisée était à son plus bas niveau (5% du territoire). Un rééquilibrage entre conifères (51%) et feuillus (49%) en faveur de ces dernières s'opère ces dernières années.

#### Politique agricole

Le ministère britannique de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité (le *DEFRA*) a dû faire face, depuis 2010, à d'**importantes réductions budgétaires.** Celles-ci se poursuivent pour la période 2016-2020, dans le cadre de l'examen des dépenses (*Spending Review*). L'objectif poursuivi est de rendre les dépenses du *DEFRA* plus efficaces à travers à la fois des orientations de dépenses plus stratégiques et la modernisation et le recentrage des missions de son administration.

Cette réduction des dépenses trouve notamment son origine dans l'approche libérale du Royaume-Uni, traditionnellement opposé au soutien à l'agriculture. Le libre-échange en matière de produits alimentaires est traditionnellement perçu comme un moyen d'assurer des prix accessibles pour l'alimentation.

Cette attitude se retrouve également dans le positionnement britannique vis-à-vis de la politique agricole commune (PAC). La PAC fut l'un des arguments des opposants à l'entrée du Royaume-Uni dans l'Union européenne en 1973 et n'a jamais cessé d'être remise en question. Par ailleurs, la structure particulièrement inégalitaire de la propriété foncière au Royaume-Uni aboutit à ce que la PAC profite, plus largement qu'ailleurs, à de très grands et influents propriétaires, expliquant l'hostilité du Royaume-Uni à tout mécanisme de plafonnement des aides. Enfin, l'urbanisation importante du Royaume-Uni (avec une population équivalente à celle de la France mais répartie sur un territoire deux fois plus petit et plus urbanisé) et l'importance des associations environnementales influant sur les décisions publiques conduisent à une plus grande vigilance et défense du milieu naturel, parfois au détriment des fonctions de production.

Le montant des financements alloués au Royaume-Uni dans le cadre de la PAC s'élève à 27,6 Md€ pour la période 2014-2020, dont 25 Md€ dans le cadre du 1er pilier, faisant du Royaume-Uni le 5e bénéficiaire de la PAC. Dans la continuité de la période précédente, la convergence des soutiens directs se poursuit au niveau régional. Pour le Royaume-Uni, ces aides doivent permettre de soutenir une industrie agricole plus compétitive, plus productive, inscrite dans une logique de marché et tirant profit de l'export, dans une perspective de démantèlement progressif des soutiens directs. La possibilité d'accorder des aides couplées à la production n'a été utilisée que par l'Écosse (à hauteur de 10 % des aides directes) pour soutenir l'élevage.

Avant tout, le Royaume-Uni a fait le choix de **renforcer significativement le 2**nd **pilier de la PAC, en transférant plus de 10** % des fonds en moyenne du 1er vers le 2nd pilier (9,5 % pour l'Écosse, 12 % pour l'Angleterre, 15 % pour le Pays de Galles et pas de transfert pour l'Irlande du Nord qui fait figure d'exception). La part des soutiens directs est ainsi réduite au profit des soutiens aux investissements, à l'innovation et à l'économie rurale ainsi qu'à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux à travers les dispositions du 2nd pilier.

Le pays assume sa position très libérale en s'opposant à tout type d'intervention sur les marchés, même en cas de crise sévère comme celle que traverse le secteur laitier en 2015-2016. Il préfère mobiliser des outils financiers (aides aux prêts et aux investissements) et chercher de nouveaux marchés à l'export.

Le Royaume-Uni souhaite une évolution de la PAC vers plus de simplification, notamment administrative, et plus de flexibilité. Ces positions portent en particulier sur le verdissement des aides directes.

Dans le cadre de la stratégie politique nationale en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le pays souhaite développer une image de marque promouvant la qualité des produits britanniques et se concentrer sur les conséquences en matière nutritionnelle et de santé publique.

Le Royaume-Uni entend reconquérir son propre marché et dépasser le stéréotype du «fish and chips». L'année 2016 est l'année de la «British Food», l'occasion de renforcer en lien étroit avec tous les acteurs de la filière agroalimentaire britannique l'étiquetage du label «Red Tractor» et les campagnes de communication «Buy British». Le pays s'est par ailleurs fixé l'objectif de tripler le nombre de produits sous signe de qualité afin d'augmenter la valeur ajoutée de son agriculture.

Par ailleurs, le Royaume-Uni souhaite renforcer la lutte contre l'obésité, véritable enjeu de santé publique dans le pays. Après l'instauration du système d'étiquetage nommé « *Traffic Light* » pour mieux informer les consommateurs sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires et les aider dans leur choix d'achat et de consommation, le Royaume-Uni devrait instaurer en 2018 une taxe sur les boissons sucrées.

## Échanges commerciaux

Le Royaume-Uni est le 5° importateur et le 10° exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. Importateur net, son **déficit commercial en produits agricoles et agroalimentaires** s'élève à 31,6 Md€ en 2015 (en hausse de 18% par rapport 2014).

Les exportations sont en légère augmentation et s'élèvent en 2015 à 26,7 Md€, soit 3,5 % des exportations britanniques totales (biens et services). Les premiers **secteurs d'exportation** sont les boissons alcoolisées (8,5 Md€) dont le whisky représente plus de 60 % de la valeur, les céréales et produits dérivés (2,5 Md€), les viandes (2,2 Md€), le poisson (2 Md€) et les produits laitiers et les œufs (1,9 Md€). Les premiers clients du Royaume-Uni sont l'Irlande, la France, les États-Unis et les Pays-Bas.

Les importations, qui connaissent une augmentation importante (+10%), s'élèvent à 58,3 Md€. Influencé par son histoire, le Royaume-Uni est largement ouvert aux denrées européennes ou provenant du Commonwealth.

Le Royaume-Uni est un partenaire commercial essentiel dans le secteur agricole et agroalimentaire au profit de la France (9,4% des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires et 5,2% des importations). Le solde des échanges est largement excédentaire au profit de la France (3 Md€ en 2015), qui est le 3° fournisseur du Royaume-Uni. Le vin reste le produit français le plus exporté outre-manche. En 2015, le secteur des boissons a ainsi représenté 31,5% des exportations de la France vers le Royaume-Uni pour une valeur de 1,76 Md€, suivi des produits laitiers (11,4%) et des préparations à base de céréales (9,4%). La France est l'un des premiers clients du Royaume-uni dans les secteurs des boissons (notamment le whisky écossais), des produits de la mer et des viandes (en particulier la viande ovine).

Dans le cadre de la **stratégie britannique de conquête de parts de marchés à l'exportation,** une unité conjointe a été créée, début 2016, entre le DEFRA et l'agence gouvernementale britannique qui aide et conseille les entreprises étrangères pour s'implanter au Royaume-Uni (*UK Trade and Investment - UKTI*). Cette nouvelle unité a pour mission de renforcer la coordination gouvernementale au service de la promotion des exportations, des investissements et de porter l'excellence britannique partout dans le monde.

#### Accords internationaux

Le Royaume-Uni est membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1er janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS de l'OMC (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) : le codex alimentarius et la convention internationale pour la protection des végétaux et l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Il est par ailleurs membre de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Le Royaume-Uni a par ailleurs rejoint l'initiative « 4 pour 1000: les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » lancée par la France lors de la COP21 en décembre 2015. Le Royaume-Uni a intégré l'Union européenne le 1er janvier 1973. Il considère que les négociations commerciales multilatérales ne peuvent qu'être bénéfiques au plan économique. Il soutient avec force toutes les initiatives et les procédures de négociation engagées par la Commission européenne, qu'il s'agisse des négociations transatlantiques avec les États-Unis, le Canada ou le Mercosur, des négociations engagées avec les pays d'Asie (Japon, Philippines) ou de celles qui pourraient être initiées (Nouvelle-Zélande).

Après une longue campagne, le Royaume-Uni a décidé, par référendum du 23 juin 2016, de quitter l'UE avec 51,9 % des voix pour et un fort taux de participation de 72,2 %. Ce résultat illustre un pays très fragmenté géographiquement, entre une Irlande du Nord, une Écosse et la capitale londonienne favorables à un futur dans l'Union européenne, et un Pays de Galles et une Angleterre qui ont pesé pour une sortie de l'Union européenne. Cette césure se retrouve également dans la composition sociale, les jeunes générations ayant largement voté pour un avenir au sein de l'Union européenne, à l'opposé des plus anciennes, très majoritairement favorables à une reprise en main de leur destin.

Avec cette décision s'ouvre une très période d'incertitude avec de nombreuses interrogations portant notamment sur le secteur agricole et agroalimentaire et en particulier sur le futur d'une politique agricole britannique, les relations commerciales avec l'Union européenne, les conditions d'accès à la main d'œuvre étrangère à laquelle le secteur agricole et agro-alimentaire a particulièrement recours, ou encore le devenir des financements des programmes européens et leurs conditions de mise en œuvre dans les mois prochains.

L'article 50 du traité de l'Union européenne (TUE) prévoit une durée de deux ans, à compter de l'invocation officielle par le Royaume-Uni de sa décision de quitter l'Union européenne, pour la conclusion d'un accord entérinant les dispositions institutionnelles et administratives de retrait et pouvant esquisser l'équilibre des relations futures entre le Royaume-uni et l'Union européenne.

D'ici à la signature de l'accord entérinant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le pays reste membre et continue de bénéficier des politiques communautaires, notamment la PAC. Il reste, par ailleurs, soumis à l'ensemble de la législation, droits et obligations, y compris financières, qui le lient à l'Union européenne, en vertu des traités.

#### Relations bilatérales

Les relations bilatérales restent marquées par une divergence de vue et d'approche sur la politique agricole et les outils d'intervention, avec des conséquences dans le dialogue européen, notamment budgétaire.

Le dialogue est plus aisé quant aux orientations de la politique de coopération avec les pays en développement, les dirigeants britanniques considérant le développement international comme une cause morale et politique. La France et le Royaume-Uni soutiennent tous les deux le partenariat global pour l'agriculture et l'alimentation.

**COPYRIGHT**: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.** 

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION :** Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP